

# La Lettre d'Information

N°1 Novembre - Décembre 2005

**CEDEM**  
CENTRE DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DE LA MER



**CEDEM**  
Centre de Droit  
et d'Economie  
de la Mer

12 rue de Kergoat  
CS93837  
29238 Brest Cedex 3

Tél : (00 33 2) 98 01 69 37  
Fax : (00 33 2) 98 01 69 35

Courriel :  
labo.cedem@univ-brest.fr

Site connexe :  
www.univ-brest.fr/lab/cedem

Direction :  
Annie Cudennec

Direction de la publication :  
Annie Cudennec

Rédaction : Gaëlle Gueguen-Hallouet, Denis Bailly, Delphine Gorecki, Louinord Voltaire

Photos : Delphine Gorecki, Jing He, Louinord Voltaire

Tirage : 60 exemplaires

Dépôt légal : ISSN en cours

Pour contacter un membre  
du CEDEM :  
prenom.nom@univ-brest.fr

**CEDEM**

## Edito

Reconnu Equipe d'accueil par le Ministère de l'Education Nationale, le Centre de Droit et d'Economie de la Mer (CEDEM) a été créé en 1979 à Brest, au sein de l'Université de Bretagne Occidentale. Ce laboratoire universitaire pluridisciplinaire dirigé par Annie Cudennec fédère essentiellement les travaux portant sur les nombreux rapports qu'entretient l'homme avec le milieu marin et les espaces côtiers. Fortement engagé dans la recherche tant au niveau national qu'euro-péen, il fait partie intégrante de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) et de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer (EDSM). Dans ce cadre, il forme avec le Département d'Economie Maritime (DEM) de l'Ifremer et le Département Halieutique de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agro-alimentaire de Rennes, (Agrocampus-Rennes) un groupe de recherche AMURE (AMénagement des Usages des Ressources et des Ecosystèmes marins et littoraux) afin d'étudier les problèmes portant sur l'exploitation des ressources naturelles, les pressions sur l'environnement et l'accès aux espaces marins et littoraux.

Afin de dresser un panorama des principales activités du CEDEM, l'idée de créer une lettre d'information régulière revient à Gaëlle Gueguen-Hallouet et Denis Bailly, qui ont rassemblé un comité de rédaction. Cette initiative vise à dynamiser la communication entre les membres du laboratoire et vis-à-vis des correspondants extérieurs.

Voici notre premier numéro. Le comité de rédaction vous souhaite une bonne lecture et est ouvert à toute suggestion de votre part.

**CEDEM**

## L'équipe s'agrandit

Le CEDEM est une communauté scientifique de près de cinquante personnes (enseignants-chercheurs, doctorants, chercheurs, personnels administratifs). La liste exhaustive des membres du CEDEM ainsi que leur profil est disponible sur le site.

En octobre 2005, trois nouveaux doctorants sont arrivés.



### Delphine Gorecki

Issue du Master II DEAM, elle travaille en droit public sur le thème : entreprise littorale et environnement sous la direction de Véronique Labrot

### Jing He

Issue du DEA SJM, sa recherche porte sur le principe de liberté des mers à l'épreuve du droit des pollutions sous la direction de Véronique Labrot



### Louinord Voltaire

Issu du Master II ERMEL, il travaille sur l'évaluation économique des politiques environnementales relatives au tourisme sous la direction de Jean Boncoeur et encadré par Denis Bailly



### Projet de loi relatif à la sécurité et au développement des transports

Transport maritime - sécurité maritime - droit social des marins - concurrence

Rapport du Sénat n° 14 (2005-2006) de M. Charles Revet, fait au nom de la commission des affaires économiques, déposé le 12 octobre 2005.

S'agissant du transport maritime, les dispositions prévues renforcent la sécurité maritime ainsi que la protection des marins.

Le système Equasis, visé au Titre III art. 11, est une réussite française en matière de sécurité maritime : une base internet qui fournit gratuitement des informations relatives à la sécurité des navires. L'article permet la création d'un groupement d'intérêt public.

Concernant la protection des marins, l'article 18 pose le principe de l'application des règles du pays d'accueil en matière de remorquage portuaire. Cette disposition vise à rassurer les marins français, après la récente obligation faite par le juge administratif au port du Havre d'accorder un agrément à une entreprise concurrente de celle qui y est traditionnellement implantée.

### Pêches excessives

Une étude de l'ICES confirme "la nécessité de réduire la quantité de prises autorisées pour un certain nombre de pêcheries", notamment pour les requins, hoplostètes rouges et grenadiers de roche.

*Press Release, International Council for the Exploration of the Sea - 17 October 2005.*

### La gestion équilibrée de la ressource en eau

Le numéro de juillet 2005 de la Revue Environnement est entièrement consacré aux évolutions récentes du droit de l'eau.

### Reconnaissance par le droit communautaire de l'effet direct du protocole d'Athènes de 1980

Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution - Protocole relatif à la protection contre la pollution d'origine tellurique - Article 6, paragraphe 3 - Autorisation de déversement - Effet direct

Arrêts CJCE C-213/03 du 15/07/2004 et C-239/03 du 7/10/2004 relatifs au différend entre les pêcheurs de l'étang de Berre, dans les Bouches-du-Rhône, et EDF à propos du déversement d'eau douce et de limon dans l'étang salé par la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas.

*Revue droit de l'environnement, septembre 2005.*

### Condamnation de la France pour non respect du droit communautaire des pêches

Manquement d'État - Pêche - Obligations de contrôle mises à la charge des États membres - Inexécution - Article 228 CE - Imposition d'une astreinte

*CJCE affaire C-304/02 du 12/07/2005*

### Le port de La Rochelle : septième port autonome français

Le décret n°2004-1378 du 20/11/2004 porte création du port autonome de La Rochelle. Le nouveau régime de gestion entrera en vigueur le 1er janvier 2006, 2005 ayant été mis à profit pour conduire les procédures liées à cette substitution et les concertations nécessaires. Ce changement de statut au est également l'occasion de définir le périmètre du futur port autonome. Il s'agit par la même de préciser la vocation du port.

La nouvelle délimitation envisagée par l'Etat est plus large que celle du port actuel et incorpore notamment une zone naturelle, une zone industrielle, l'aéroport et de petites zones urbaines. Les collectivités locales ont donné un avis défavorable.

### Mise en application de l'article 228 CMB

Rejets illicites - règles de compétences - Convention de Montego Bay

La Norvège a demandé à juger le capitaine d'un navire battant son pavillon prévenu d'avoir commis une pollution dans les eaux sous juridiction française. L'affaire devait être jugée par le TGI de Brest, mais le consul de Norvège a demandé à ce que son état récupère le dossier. Il s'agit d'une mise en application de l'article 228 CMB, intéressante en ce qu'elle ouvre une brèche dans la jurisprudence audacieuse menée en France en matière de rejets illicites de navires. Les Etats du pavillon vont-ils désormais systématiquement demander à récupérer les dossiers ? La convention de Montego Bay prévoit des limites à ce droit accordé à l'Etat côtier, mais surtout l'article 4 de la convention MARPOL énonce une règle de compétence contraire à celle de la CMB.

### Assemblée générale de l'AFDM du 3 novembre 05

- Plaisance : grande plaisance, transport fluvial, Refonte du Décret de 1967 sur le fonds de limitation
- CMI, Cape Town 12-15/02/06 : délimitation des thèmes de travail (lieux de refuse, traitement du marin, unification du droit du transport maritime, règles d'York et d'Anvers 2004...)
- Création du Comité marocain de droit maritime
- Projet de conférence CMI à Athènes, octobre 2008 sur la limitation de responsabilité
- Nomination du nouveau Président de l'AFDM : Antoine Vialard succède à Françoise Odier.



### COREPOINT

Le projet européen Interreg III B « Corepoint » (Coastal Research and Policy Integration) regroupe 11 partenaires de 5 pays du nord-ouest de l'Europe travaillant sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Ce projet, lancé en novembre 2004 pour une durée de 42 mois a pour objectif de contribuer au développement de compétences en GIZC en Europe du nord-ouest par un renforcement de la coopération entre gestionnaires et experts.

Les sites pilotes choisis en France sont la baie du Mont-Saint-Michel et le Golfe du Morbihan. Les membres du projet Corepoint font partie du comité scientifique de l'association inter-départementale de la baie du Mont-Saint-Michel qui mène un projet de charte de GIZC financé par la DATAR.

L'équipe française de Corepoint est constituée de membres du Cedem et de l'Ifremer (DEM et laboratoires côtiers). Les productions issues du projet Corepoint ont vocation à être largement diffusées.

Contact : *Manuelle Philippe*

### Régime international de responsabilité et d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

Tout d'abord, plusieurs délégations estiment que la part du coût du régime international d'indemnisation à la charge des propriétaires de navires est insuffisante et qu'il est nécessaire pour cela de modifier les plafonds de responsabilité établis dans la convention CLC 1992. Ensuite, ces mêmes pays souhaitent que des mécanismes incitant les acteurs du transport maritime à faire naviguer des navires de qualité suffisante soient introduites dans les conventions CLC et FIPOL. Ces discussions, si elles paraissent sans incidences immédiates sur la structure du régime international, augurent de probables modifications significatives à moyen terme.

Un débat intéressant et vivant est actuellement mené au sein du troisième groupe de travail intersessions au sujet d'éventuelles modifications à apporter aux conventions CLC et FIPOL de 1992. Deux points de discordance majeurs apparaissent et paraissent être de nature à fragiliser la pérennité du dispositif.

### Agence Nationale de la Recherche (ANR)

L'Agence Nationale de la Recherche, présidée par Jean-Jacques Gagnepain, a été créée le 7 février 2005 afin de financer des projets de recherches après mise en concurrence et évaluation par les pairs.

Dans le cadre de l'appel d'offre "biodiversité", un projet de recherche d'une durée de trois ans, dont l'acronyme est "Chaloupe" (Changement global, dynamique des peuplements marins exploités et viabilité des pêcheries) a été obtenu. Ce projet associe des chercheurs de différents domaines disciplinaires (écologie, économie et modélisation) autour de trois zones ateliers (Golfe de Gascogne, Maroc et Guyane française). Il est piloté par l'Ifremer. Le Groupe de Recherche y apporte une contribution importante dans son domaine de compétence.

Contact : *Olivier.Thébaud@ifremer.fr*

Egalement dans ce cadre débute en 2006 le projet interdisciplinaire **Biodivalloc** : "Des productions localisées aux indicateurs géographiques : quels instruments pour valoriser la biodiversité dans les pays du Sud". Sur 3 ans et autour de 5 zones atelier, ce projet porte sur l'étude des instruments (indicateurs géographiques) susceptibles de valoriser les savoir-faire locaux tout en respectant la biodiversité.

Contact : *Olivier Curtil*

### De SPICES à SPICOSA

Dans le cadre de la priorité " changement global et écosystèmes " du 7ème Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique (PCRD'T), la Commission Européenne a lancé en 2005 un appel à propositions pour un Projet Intégré sur le thème "Gestion Intégrée des Zones Côtières". Le CEDEM a occupé une place centrale dans le montage du projet SPICES (Science and Policy Integration for Coastal Ecosystem Sustainability) au nom du RUOA et avec un soutien fort de la Région Bretagne et du ministère. SPICES, représentant un consortium de 70 institutions coordonné par IFREMER, a été la seule proposition à passer avec succès l'évaluation mais n'a pas été financée pour raison budgétaire. La Commission a réouvert ce thème dans son appel à propositions de 2005. Après recomposition du partenariat, le projet a été à nouveau soumis le 3 novembre sous le nom SPICOSA (Science and Policy Integration for Coastal System Assessment). Le CEDEM est responsable de la coordination scientifique pour la partie sciences sociales. La décision finale sera connue en avril 2006.

Contact : *Denis Bailly*

Omar Sarr, dont le travail de recherche porte sur "l'Evaluation économique et la gestion des aires marines protégées, gestion des pêcheries artisanales sénégalaises", soutient sa thèse le 15 décembre 2005.

Cette année Omar a réalisé la communication suivante, avec Muriel Travers, Gildas Appéré et Jean Boncœur :

- «Modelling interactions between farming and fishing activities : the case of the Saloum Delta, Senegal», 7ème Forum Halieumétrique 21-23 Juin, Ifremer, Nantes, France.

- Ce travail a également été présenté lors du 54ème Congrès de l'Association Française de Science Economique 15-17 Septembre 2005, Paris, France et au Séminaire d'Etudes et de Statistiques Appliquées à la Modélisation en Economie, XVèmes Journées, 26-27 Septembre 2005, Rennes, France.

### Colloques et Manifestations

#### Séminaire GDR Amure

10 Novembre 2005

Claire Macher - DEM(Ifremer)/AMURE

*Simulations bio-économiques de scénarios d'amélioration de la sélectivité: le cas de la pêche langoustinière du golfe de Gascogne*

Pascal Le Floch - CEDEM (UBO)/ AMURE -

*La mesure de la capacité d'utilisation des navires de pêche dans le cas d'une multi-production - Application de la méthode DEA*

### A venir

#### La nouvelle politique maritime de l'Union Européenne : challenges et opportunités

17 Novembre 2005 Bruxelles

avec la participation de Christophe Marquès.

#### Jornadas Internacionales sobre la seguridad marítima

1-2 Décembre 2005, Universidad de A Coruna,

Espagne. Intervention de C. Marquès sur le régime pénal français de répression des rejets illicites de navires.


**Publications**

### Chronique Pêche Maritime

Annie Cudennec

Encyclopédie Dalloz Commercial, décembre 2005.

### La libre circulation des travailleurs dans le domaine des transports

Annie Cudennec

dans Grard L (Dir.), *L'Europe des transports*, La documentation française, coll. Travaux de la CEDECE, 2005, pp. 217-232.

### OMC et développement durable de l'activité de pêche en Europe - Annie Cudennec

dans *L'Europe et la mer, pêche, navigation et environnement marin*, collection de droit international, Editions Bruylant, 2005, pp.47-68 (actes du colloque de l'Association internationale du droit de la mer (AIDM) du 16 au 18 octobre 2003 à Cordoue, sur le thème "L'Europe et la mer").

### L'accès aux services et infrastructures portuaires dans l'Union européenne

Gaëlle Guéguen-Hallouet

dans Grard L (Dir.), *L'Europe des transports*, La documentation française, coll. Travaux de la CEDECE, 2005, pp. 359-376.

### Note sous TA Lille (6è Ch.) 7 juin 2005 - Société Sea France C/ PA Dunkerque (accès à une infrastructure portuaire).

Police - LCI - libre concurrence, ordre public

Gaëlle Guéguen-Hallouet - Robert Rézenthel

Le Droit Maritime Français, Décembre 2005.

### Bribes jurisprudentielles communautaires de droit international privé maritime

Cécile de Cet - Bertin

ADMA 2005.

### A la recherche d'un régime juridique pour la bioprospection en Antarctique

Anne Choquet, Betty Queffelec

Nature Sciences Sociétés, vol. 13, n°3, 2005, pp. 321-326.

### La represión de los vertidos de buques en el derecho francés

Christophe Marquès

à paraître in GARCIA PEREZ R. (ss dir.), *El régimen jurídico de la represión de los vertidos de buque*, éd. Aranzadi, Espagne, à paraître début 2006.

### SIG et Littoral

Sous la direction de F. Gourmelon et M. Robin

Parmi les auteurs : Jean Boncoeur, Olivier Curtil

éditions Lavoisier, 2005.

### The Economics of Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) Fishing: Key Drivers and Possible Solutions

Bertrand Le Gallic and Anthony Cox (In press) *Marine Policy*, vol.26 n°6, pp. 415-428.

### The Use of Trade Measures against Illicit Fishing: Economic and Legal Considerations

Bertrand Le Gallic (accepté sous réserve de modifications mineures en septembre 2005) *Ecological Economics*.